





MEMENTO

APPAREILS BRUYANTS

Par respect du voisinage, et en regard des petites surfaces de parcelles, on n'utilisera pas de machines bruyantes (tondeuses à gazon, débroussailleuses, ponceuses, perceuses, etc.) en dehors des plages-horaires suivantes: 09h00-12h00 et 15h00-18h00

UTILISATION DES PARKINGS

S'il est utile de posséder un deuxième moyen de transport personnel lorsque l'on séjourne au camping, ce ne doit pas être au détriment des autres résidents ou visiteurs qui ne savent plus où parquer.

TAXE D'ENTRÉE

Nous ne percevons aucune taxe d'entrée ni pour le camping, ni pour la piscine. Ces lieux sont ouverts aux visiteurs comme aux résidents. Cependant, il ne s'agit pas d'installations publiques au sens large du terme.

CONSTRUCTIONS ANNEXES ET ORDRE AUTOUR DES INSTALLATIONS

Le règlement interne définit clairement ce qu'il est possible de mette en place. Les projets de changement, de transformation, d'extension doivent être soumis au gérant qui décidera de leur faisabilité. Chacun des résidents à l'année ou saisonniers est tenu de maintenir ordre et propreté autour de son espace.

GESTION DES ORDURES MENAGÈRES

Un centre de tri est à votre disposition pour vos ordures ménagères. Chacun est prié de procéder au tri de ses déchets et de les déposer à l'endroit adéquat. Notre gérant vous indiquera comment procéder pour chaque type de détritus.

Le camping en ligne : closdelageorge.ch

Le temps d'un rafraîchissement

Il ne peut y avoir de « vivre ensemble » que dans la mesure où tous respectent quelques règles élémentaires. Ce mois d'août semble être le moment tout indiqué pour un petit rafraîchissement de ces dernières.

Admission

Les personnes sans domicile légal ne sont pas admises au camping. Une domiciliation au camping est exclue. La gérance peut demander une attestation de domicile. Les jeunes de moins de 16 ans sont admis qu'étant accompagnés d'un adulte qui se porte responsable. (Art.3)

Installations

Le terme « installation » recouvre indistinctement une tente, une caravane, ou un camping-car. Les clôtures de tout genre, les modifications de la nature du sol, ainsi que toutes autres installations fixes sont interdites. Les rigoles ne peuvent être creusées qu'avec la permission expresse préalable de la gérance et selon ses directives et doivent être comblées avant le départ. (Art.4)

Taxe, rabais, arrivée et départ

Les tarifs en vigueur, horaires d'ouverture, règles de sécurité et numéros d'urgence sont affichés à la réception. Les taxes sont exigibles avant le début du séjour et doivent être payées, au plus tard, la veille du départ. Le gérant peut également demander des acomptes. Chaque visiteur doit s'inscrire à la réception dès son arrivée et présenter une pièce d'identité. (Art.5)

Tentes, caravanes et campingcar inoccupés

Le stationnement d'installations inhabitées sur le Camping n'est autorisé qu'avec l'accord de la gérance sur les emplacements désignés à cet effet et contre paiement d'une taxe. Le Camping ne prend aucune responsabilité pour d'éventuels dommages. (Art.7)

Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont en principe admis. Un maximum de deux animaux est autorisé par installation. Les propriétaires doivent veiller à ce qu'ils n'importunent pas les autres campeurs et qu'ils ne salissent pas le camping ni l'infrastructure. Les animaux ne sont pas admis dans les sanitaires. Il est interdit de laisser les animaux sans surveillance ou enfermés sur le camping. Les chiens doivent être tenus en laisse. (Art.9)

Tranquillité nocturne

La tranquillité nocturne est respectée de 22h00 à 07h00. Aucune activité causant du bruit n'est to-lérée pendant cette période. Dans certains cas, après décision du gérant et pendant la haute saison, le début de la tranquillité nocturne est fixé à 23h00. (Art.10)

Hygiène, ordre et ordures

Le camping dans son entier et tout particulièrement les installations sanitaires doivent être maintenues propres en tout temps. La vidange d'eaux usées à même le sol, dans les grilles d'évacuation ou dans les cours d'eau publiques ou privés est strictement interdite. Les ordures ou déchets de toute sorte doivent être triés avec soin et récupérés dans les containers prévus à cet effet. (Art.11)



Dommages, responsabilités et obligation d'annonce

Les campeurs et visiteurs répondent de tout dommage causé volontairement ou par négligence à des tiers ou au Camping. Les accidents, les dommages aux installations et autres évènements doivent être annoncés immédiatement à la gérance. (Art.16)

Sanctions

Toute infraction au présent règlement ou à des règlements complémentaires, de même que le non-respect d'instructions ou d'ordres du gérant, donne à la gérance le droit d'expulser définitivement du Camping le fautif et les personnes qui en sont responsables. L'expulsion d'un campeur ne donne pas droit au remboursement des loyers, frais et taxes payés à l'avance. (Art.17)

Respect général à l'égard des autres usagers

De manière générale tout comportement qui dérange d'autres campeurs est interdit. Des activités qui pourraient causer des émissions dérangeantes (bruit, mauvaises odeurs, fumée, etc.) ou entraîner un danger pour les installations et l'aménagement ne sont pas permises. (Art.21)

Le règlement pour l'utilisation du camping est à disposition à la réception. PEOPLE 3



Un jardin botanique accueillant

Au bout du chemin, une ouverture sur une tonnelle aux essences végétales diverses, multicolore, accueillante, un véritable jardin botanique. Josette et Germain Braillard vous accueillent avec chaleur, simplicité, générosité. Un îlot où il fait bon s'arrêter un instant, reprendre son souffle, écouter Josette.

Josette n'est pas seulement Vaudoise, elle est Aiglonne pure souche. Aigle, c'est sa cité, son lieu de prédilection. Elle y a accompli ses écoles et a repris une conciergerie tenue pendant de longues années par ses parents. Mais, elle s'est pourtant permise une escapade par Cully, où elle travaille dans un restaurant de la place.

Germain nous vient de Saint Martin près d'Oron dans le canton de Fribourg. Avec lui, nous avons revu notre géographie et découvert les petits villages qu'il a fréquentés. Ses écoles primaires, d'abord à La Rougève (Semsales) puis à Attalens. Il s'engage chez Testuz Vin à Traytorrens-Dézaley, aux abords de Cully. L'histoire ne peut que conduire à l'union de Josette et Germain qui va ouvrir un autre chapitre, celui de deux

enfants, une fille et un garçon luimême papa d'un bambin de 20 mois.

Après cinq années passées au bord du Léman, ils viennent habiter Aigle. Germain est engagé à l'arsenal, découvrant les différents services techniques de notre armée suisse. Combien en a-t-il vu de ces bleus effarouchés à l'orée de la longue période de l'école de recrue, de ces soldats «heureux» de faire leur cours de répétition, pressés de rendre un matériel pas toujours conforme.

Passionnés par la vie de camping, ils installent une caravane au Camping des Farettes à Aigle, puis décident de voir d'autres lieux, d'autres horizons. Ils parcourent les places de la région, empruntent un chemin vicinal qui s'enfonce dans des sous-bois et c'est le coup de foudre. Ils décou-

vrent un jardin magique. Depuis 1982, ils viennent pratiquement tous les jours dans cet îlot de verdure si accueillant.

Germain serait plutôt casanier et n'est pas très enclin à quitter son pays. Josette, par contre, aime visiter le monde. Pour ce faire, elle prend part à des voyages organisés qui l'ont déjà amenée en Calabre, en Corse, en Sardaigne. Son caractère enjoué, son ouverture aux autres font qu'elle ne reste jamais seule et que très vite, elle se fait des amis avec qui elle partage les beautés des découvertes tant géographiques que culinaires.

Généreux de signes amicaux, de mots gentils pour chacun, ils se fondent dans la vie sympathique du Clos de la George, barbotent dans la piscine avec un groupe d'amis et organisent des apéritifs qui deviennent très rapidement dînatoires. Et lorsque la réserve est épuisée, il reste encore, en dernier ressort, l'entrecôte cylindrique. Vous ne savez pas ce que c'est, allez leur demander!

Décidément, ce camping du Clos de la George gagne à être découvert. L'ambiance est agréable, les campeurs chaleureux, la solidarité bien présente.

Merci Josette et Germain de ce

moment de convivialité et d'humour passé en votre compagnie!

E. Gex-Collet

A TABLE!

FILETS DE BAR VAPEUR, SAUCE AUX CÂPRES ET CITRON VERT (pour 8 personnes)

Ingrédients

100 g de beurre gastronomique 8 filets de bar 3 citrons verts 1 cc d sucre glace 2 cs de câpres Sel et poivre

Préparation

Peler les citrons verts à vif et prélever les suprêmes.

Faire fondre le beurre dans une casserole. Ajouter le citron vert, le sucre glace et les câpres. Saler, poivrer. Mélanger et réserver.

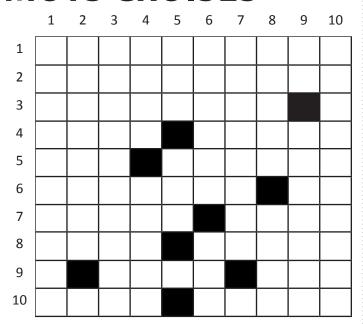
Faire cuire les filets de bar à la vapeur pendant 1 à 2 minutes, selon l'épaisseur.

Servir les filets accompagnés d'un riz ou de pommes de terre rissolées et napper de la sauce au beurre.

Cette sauce peut aussi accompagner d'autres filets tels que daurade, cabillaud, lieu.

Bon appétit!

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Occupation sous l'Occupation. 2. Presque fermé. 3. Rigoriste. 4. Aurochs – C'est du gâteau. 5. Ferrures – Vaincu aux Champs Catalauniques. 6. Protégée – Lettre recommandée. 7. Plats provençaux – Le côté obscur de la vallée. 8. Champ de bataille – Descente des bourses. 9. Eliminai – Tube un peu secoué. 10. Issues – Dépôt d'eau.

VERTICALEMENT

1. Opinion sur rue. 2. Pisse au lit. 3. Angoissante. 4. Fleur - Paresseux. 5. Bête – En Ré. 6. Epuisante – Blanc qui vire au rouge à l'heure de l'apéro. 7. Il s'envoie en l'air. 8. C'est non - Corriges. 9. Chrome - Sardinelle. 10. Evêché orthodoxe.



BIENVENUE!

La direction et le personnel du camping du Clos de la George SA vous remercient d'avoir choisi notre camping pour vous reposer, vous délasser, vous divertir et passer des moments inoubliables. La rédaction de la Gazette du camping remercie d'ores et déjà ses lecteurs pour leurs remarques, souhaits, propositions toujours appréciés.

Le camping en ligne : closdelageorge.ch

CLIN D'OEIL



Ce cliché a été pris dans le camping du Clos de la George. Le jeu consiste à donner le lieu exact à Monsieur Hulaj. Les trois premières réponses correctes seront récompensées par un café-croissant offert à la buvette du camping. Belle découverte et bonne chance!

IMPRESSUM

Gazette gratuite du camping Clos de la George SA, Yvorne

Parution
Tirage
Composition
Impression
Rédacteurs
Courrier

environ 4 fois par année 200 exemplaires Pointcom, d. karlen, Noville Michel Martenet Promotion, Aigle Emmanuel Gex-Collet, Dylan Karlen redaction@closdelageorge.ch

SUDOKU

3				1	5	2		
9		5		8	8			1
	2				6	5		
7	4	2	8					3
5	P3				3	8	7	6
		4	6				1	
1				2		3		8
		3	1	7				9

				3			2	1
			7				5	6
	2							8
		1		4	5			
	7	5	8		9	1	6	
	\$1 2 2		1	7		3		
5	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						1	
9	8				1			
7	1			9	ê e			